



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**  
**Quatrième réunion des Directeurs généraux de l'Aviation Civile (DGCA/4) de la Région AFI**  
**(Matsapha, Manzini, Swaziland, 8 au 9 novembre 2010)**

---

**Point 2 de l'ordre du jour: Sécurité de l'aviation**

**2.3: Activités ACIP**

*(Présentée par le Secrétariat)*

**SOMMAIRE**

Cette note présente des informations relatives aux activités du Programme ACIP depuis la troisième réunion des Directeurs Généraux de l'Aviation Civile de la Région AFI - DGCA/3).

**La suite à donner par DGCA/4 est indiquée au paragraphe 4.**

**1. INTRODUCTION**

1.1 Le programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) a été créé en janvier 2008 pour mettre en œuvre le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation civile en Afrique (Plan AFI), adoptée par la 36ème Assemblée de l'OACI (septembre 2007) pour répondre aux préoccupations sur la sécurité de l'aviation en Afrique.

1.2 ACIP a identifié trois domaines d'intervention pour réaliser les objectifs du Plan AFI **Domaine d'intervention 1:** *Permettre aux Etats d'établir et de maintenir un système effectif et durable de supervision de la sécurité;* **Domaine d'intervention 2:** *Aider les Etats à résoudre les carences constatées dans des délais raisonnables;* et **Domaine d'intervention 3:** *Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services aéronautiques.*

1.3 Cette note présente le résumé du progrès des activités des domaines d'intervention 1 et 3. Le domaine d'intervention 2 est traité dans la note de travail WP 13 au titre du point 2.1 de l'ordre du jour –Assistance aux Etats en vue d'éliminer les carences en matière de sécurité

**2. PERMETTRE AUX ETATS D'ETABLIR ET MAINTENIR UN SYSTEME EFFECTIF ET DURABLE DE SUPERVISION DE LA SECURITE**

2.1 Au titre du domaine d'intervention 1 – *Permettre aux Etats d'établir et de maintenir un système effectif et durable de supervision de la sécurité*, les activités d'ACIP incluaient la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR) et le développement de capacités.

2.2 Au 30 septembre 2010, des analyses des écarts sur la mise en œuvre des meilleures pratiques de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR) ont été effectuées dans 47 États menant à l'élaboration de recommandations à mettre en œuvre par les États, les organisations régionales, ou avec le soutien de l'OACI et les donateurs pour combler les lacunes identifiées.

2.3 Les résultats des analyses des écarts ont également été examinés par les États lors de réunions régionales qui ont déterminé les priorités régionales et l'assistance requise de l'OACI pour leur mise en œuvre. Des réunions régionales ont été organisées dans toutes les sous-régions: Groupe de l'Accord de Banjul (BAG - Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Leone); Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC- Cameroun,

Centrafrique République, Tchad, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé et Príncipe); Communauté Est-Africaine (EAC - Burundi, Kenya, Rwanda, Ouganda, Tanzanie); Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC - Angola, Botswana, République Démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe), et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo).

2.4 Les priorités régionales déterminées par les États comprennent, entre autres, la création d'organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOOS), d'agences régionales d'enquêtes-accidents (RAIAs) et le développement de plans régionaux de sécurité (RSPs).

2.5 ACIP a travaillé en étroite collaboration avec les Etats membres du Groupe de l'Accord de Banjul (BAG) à l'élaboration des cadres pour la création de l'Organisation supervision de la sécurité aérienne des Etats membres BAG (BAGASOO) et de l'Agence Enquêtes-Accidents d'aviation des Etats membres BAG (BAGAIA) qui ont été signés par les ministres des transports des États membres BAG en Juin 2009. BAGASOO est opérationnel depuis juin 2010 avec la nomination du directeur exécutif. BAGAIA devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2010.

2.6 Les cadres pour la création de l'organisation régionale supervision de la sécurité aérienne et de l'agence régionale Enquêtes-Accidents d'aviation des Etats membres de l'UEMOA et de la Mauritanie ont été élaborés par les experts désignés des Etats membres de l'UEMOA et de la Mauritanie avec l'aide d'ACIP. Les documents ont été soumis à la Commission de l'UEMOA en août 2010 pour la création des deux organisations sous l'égide de l'UEMOA et de la Mauritanie.

2.7 ACIP a signé un accord avec les directeurs généraux de l'aviation civile des Etats membres de la CEMAC pour l'élaboration de cadres pour la mise en place de l'Agence Régionale de Supervision de la Sécurité Aérienne (ARSA) et la création de l'Agence régionale d'enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation.

2.8 Un accord a été signé entre ACIP et les États membres de l'EAC sur l'appui devant être fourni par l'OACI / ACIP pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Agence de supervision de la Sûreté et de la Sécurité de l'aviation civile (CASSOA) mis en place par les cinq Etats partenaires (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda). L'appui à fournir comprend, entre autres, notamment la création d'un organisme régional indépendant d'enquêtes sur les accidents d'aviation, l'élaboration d'une banque de données de questionnaires d'examen pour les licences du personnel, et le développement de Plan régional de sécurité.

2.9 Les directeurs généraux des États membres de la SADC se sont réunis à Gaborone, au Botswana, (août 2010) pour examiner les résultats des analyses des écarts effectuées par ACIP dans les 14 Etats membres et les actions prioritaires déterminées pour résoudre les carences identifiées. Les actions prioritaires ont été classées en trois catégories : celles qui peuvent être résolues aux niveaux des Etats ; celles devant faire l'objet d'un programme régional en utilisant le COSCAP SADC ; et celles nécessitant l'appui de l'OACI / ACIP pour leur mise en œuvre. La demande d'assistance soumise à l'OACI doit être examinée par le comité directeur d'ACIP et le Conseil de l'OACI à la mi-novembre 2010.

2.10 Le développement des capacités africaines a été le thème retenu pour l'année 2010. Des cours de formation ont été axés sur les systèmes intégrés de gestion de la sécurité qui englobent le Programme National de Sécurité (SSP), les systèmes de gestion de la sécurité (SMS), les meilleures pratiques fondées sur le Plan et la feuille de route sur la sécurité aérienne dans le monde; la supervision de la sécurité et le développement de plans régionaux de sécurité (RSP). Un total de 12 cours SSP/SMS en anglais et en français ont été réalisés à travers le continent.

2.11 ACIP a organisé deux cours de formation d'inspecteur gouvernementaux de la sécurité (GSI) et a prévu d'en réaliser deux autres en novembre et décembre 2010. En outre, ACIP a élaboré un cours de formation d'inspecteurs d'aérodromes qui est actuellement en cours d'examen au siège de l'OACI et dont la première session de formation est prévue pour décembre 2010.

2.12 La Seconde Conférence Pan-Africaine de coordination des centres de formation en aviation s'est tenue au Caire, Egypte du 22 au 24 juin 2010, conformément à la recommandation 5/8 de la réunion spéciale AFI RAN. La Conférence a examiné les résultats de l'enquête sur les besoins et la capacité disponible en Afrique pour la formation en aviation menées par Groupe de Travail des Experts de Formation (TEWG) et a fait plusieurs recommandations visant à normaliser et harmoniser la formation pour l'aviation en Afrique, y compris une proposition visant à établir une association des organismes de formation et un Conseil Consultatif de la Formation.

### **3. RENFORCER LA CULTURE DE LA SECURITE DE L'AVIATION DES FOURNISSEURS AFRICAINS DE SERVICES AERONAUTIQUES**

3.1 Au titre du domaine d'intervention – *Renforcer la culture de la sécurité de l'aviation des fournisseurs africains de services aéronautiques* - les activités d'ACIP ont inclus le partenariat avec le Groupe Stratégique de Sécurité de l'Industrie (ISSG) pour la conduite d'ateliers sur la Feuille de route sur la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR), conformément au Plan mondial de la sécurité de l'aviation (GASP) de l'OACI et les instructions contenues dans la Résolution A36-1 de l'Assemblée de l'OACI; la réalisation de cours de formation sur les systèmes de gestion de la sécurité (SMS) principalement destinés à des fournisseurs de services aéronautiques afin d'améliorer la culture de sécurité dans leur exploitation; et le développement des capacités travers la formation d'instructeurs en gestion de la sécurité.

3.2 ACIP, en coopération avec ISSG, a réalisé 7 ateliers GASR workshops à travers l'Afrique afin de familiariser les autorités des Etats avec le GASR et le processus de développement de plan d'amélioration de la sécurité.

3.3 Les ateliers GASR ont été suivis d'analyse des écarts spécifiques dans les Etats qui ont participé aux ateliers GASR.

3.4 En plus des cours de gestion de la sécurité (SMS) organisés en 2009, des experts de la sécurité des fournisseurs africains de services aéronautiques ont participé aux cours SSP/SMS organisés par ACIP en 2010. En outre, 22 instructeurs SSP/SMS provenant de 14 pays africains et une organisation régionale ont été formés afin de pouvoir fournir des cours de gestion de la sécurité.

### **4. SUITE À DONNER PAR DGCA/4**

4.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des actions entreprises ou envisagées par ACIP;
- b) Prier instamment les États contractants en Afrique de continuer à coopérer à la mise en œuvre des recommandations des analyses des écarts et la création d'organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSOO) comme le moyen le plus viable de remplir leurs obligations internationales en matière de supervision de la sécurité de manière efficace et durable;
- c) Prier instamment les États contractants de l'Afrique de continuer à coopérer à la création d'Agences régionales Enquêtes-Accidents (RAIA) pour remplir leurs obligations internationales en matière d'enquêtes sur les accidents d'aviation, et;

- d) Prier instamment les États contractants de l'Afrique de continuer à participer aux activités du TEWG et à l'harmonisation et la normalisation de la formation en aviation, et à la promotion d'un système commun Africain d'accréditation de la formation en aviation.